

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre 2022 à 18h15, le Comité Syndical du SMIAEP de la région de Tournan, légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil du SIETOM ,45 route de Fontenay, à Tournan en Brie (77220), en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy, Président du Syndicat.

Etaient présents :

OMNES Jean-Claude, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **METIVIER Jean-Michel**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **MARTIN Pierre**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Argentières) ; **CASIER Patricia**, Déléguée titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Beauvoir) ; **ROSSILLI Patrick**, Délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; **USSEGLIO-VIRETTA Guy**, Président, Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **RENAUDET Denis**, Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **MERAKCHI Jean-Claude**, Délégué titulaire de la Chapelle Iger ; **DAMERY Mathieu**, Délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; **BOUVELE Daniel**, Délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; **PRESSON Bernard**, Délégué titulaire de Mortcerf ; **BONNIN Patrick**, Délégué titulaire de Presles-en-Brie ; **HARAND Jérôme**, Délégué suppléant de Presles-en-Brie ; **CHEVALIER Sylvie**, Déléguée suppléant du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **SONTOT Alain**, Délégué titulaire de Tournan-en-Brie ; **SEVESTE Claude**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **FOLLIOT Pascal**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **BOUSSARD Alain**, Délégué titulaire de Vaudoy en Brie ; **FRICK Martine**, Déléguée suppléante de Vaudoy en Brie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient invités :

Mme VIVA Odile, Trésor Public, absente ;

Absents excusés :

BLANCHARD Maurice, Délégué titulaire de Rozay-en-Brie ; **CUYPERS Marc**, Délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **GAUTIER Laurent**, Délégué Titulaire de Tournan-en-Brie ; **RICHARD Rolande**, Déléguée titulaire de Presles-en-Brie ; **SPRUTTA-BOURGES Nathalie**, déléguée suppléante de Gretz-Armainvilliers.

Secrétaire de Séance désigné : Patrick BONNIN, délégué titulaire de Presles-en-Brie et 1^{er} Vice-Président.

Avaient donné pouvoir : ----

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h19.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal AG du 6 juillet 2022
- Décision modificative n°2 au budget principal
- Point « travaux »
- Point « antennes (Totem sur le site de Presles) »
- Point « étude de gouvernance »
- Questions diverses

Point 1 – PROCES-VERBAL DU 23 mars 2022

Le Président demande s'il y a des remarques, des commentaires, sur ce compte rendu ?

En l'absence de demande de prise de parole, le Président met donc ce procès-verbal aux voix.

Mis aux voix, le procès-verbal, de la séance du 6 juillet 2022, est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

Le Président demande à une personne de l'assemblée de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance. Monsieur Patrick BONNIN, délégué titulaire de Presles-en-Brie et 1^{er} Vice-Président, se propose pour assumer cette tâche. Sa candidature est collégalement retenue par les Membres présents et validée par le Président.

Compte rendu des décisions du Président :

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises et rappelle que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 du CGCT, et la délibération n°2020-013 du 02/09/2020 portant délégations consenties par le Comité Syndical au Président, celui-ci est tenu d'informer les Membres de l'assemblée du Comité des décisions qu'il a prises. Voici, pour information les décisions que j'ai prises depuis le précédent Comité.

- **Décision n°2022-0008**
Décide d'accepter le devis de la Société UGAP, pour l'achat et l'installation d'armoires métalliques pour la salle d'archivage du Syndicat, pour un montant de 1 771.63 € TTC.
- **Décision n° 2022-0009**
Décide d'accepter le devis de la Société NOVUS IT, basée à Roissy-en-Brie, pour l'installation et la configuration de son matériel informatique. Le montant de cette mission s'élève à 497.26 € TTC.
- **Décision n°2022-0010**
Décide d'accepter, le devis de la Société ECHELLE EUROPEENNE, basée à Montévrain, pour l'achat et l'installation d'une échelle d'accès intérieur du château d'eau de Gretz-Armainvilliers pour un montant de 7 050.00 € TTC. Ce remplacement étant effectué pour des raisons de sécurité ;

Le Président précise que pour l'installation de l'échelle d'accès intérieur du château d'eau de Gretz-Armainvilliers les travaux se sont terminés fin de la semaine dernière et que l'établissement d'une fiche avec photos avant/après vous sera présentée la prochaine fois. Il est à noter que maintenant les échelles sont synthétiques et plus métalliques.

- **Décision n°2022-0011**
Décide d'accepter l'offre de la Société SODERCO, basée à Croissy Beaubourg, pour l'acquisition d'une plastifieuse. Le montant de cet achat se monte à 359.10 € TTC.

Les Membres présents de l'assemblée prennent acte de ces décisions.

Point 2 – Décision modificative n°2 au budget principal

Le Président signale que suite à des remarques faites par le Trésor Public il est nécessaire de procéder à des modifications au budget 2022.

Le Président procède à la lecture du rapport d'information et précise que cette décision modificative concerne le remboursement de la TVA des annuités du prêt réalisé auprès de l'Agence de l'Eau. Ce prêt avait été contracté, lors du précédent contrat de DSP, pour des tranches travaux, effectuées par notre Délégué, qui nous ont permis de supprimer, sur l'ensemble des communes pour la distribution, les branchements plomb assuré par le Délégué. Pour ce faire, le Syndicat avait eu recours à un prêt à taux 0, auprès de l'Agence de l'eau, qui avait fait l'avance de fond, et pour des questions pratiques les remboursements étaient assumés auprès de l'Agence de l'Eau, par la Lyonnaise des Eaux. A la fin du contrat de DSP, les remboursements du prêt n'étant pas terminés, le Syndicat a repris ces échéances- là, mais pour des simplifications il était plus

pratique que Suez Eau France (ex Lyonnaise des Eaux) continue à régler l'Agence et l'Eau et que l'on procède ensuite à un remboursement chaque année de ces annuités d'emprunts. D'ailleurs, début 2022 le Syndicat a pris une délibération en ce sens. Comme on a eu un décalage on a fait également ces remboursements pour les années 2018 à 2021.

Il s'agit d'un jeu d'écritures qui consiste à passer celles-ci des comptes 678 et 673 - chapitre 67 (dépenses de fonctionnement) au compte 773 - chapitre 77 (recettes de fonctionnement).

Le Président demande s'il y a des remarques, des questions : aucune remarque, aucune question formulées par l'assemblée.

Cette décision modificative est soumise au vote des Membres Délégués présents et est adoptée à l'unanimité.

Point 3 – Point travaux

Tout d'abord un point sur l'amélioration des conditions de pompage et de remplissage « brie centrale » des réservoirs de l'ensemble des collectivités rattachées à cette alimentation :

Varennes Jarcy :

On a reçu les nouvelles pompes et l'installation est en cours et quasiment terminée. Pour les capteurs la réception du matériel était prévue semaine 46 et la réalisation du piquage effectuée semaine 45, 46 et 47.

On avait besoin pour le projet d'une vanne annulaire initialement prévue (vanne chez Bayard) la disponibilité et l'installation annoncées en mai 2023. Lors du congrès des Maires de Seine-et-Marne on a eu l'occasion de rencontrer, avec le Bureau d'études et Suez, les gens de chez SOVAL on envisage de partir sur un autre matériel français, fabriqué à côté d'Annecy, et la disponibilité de ce matériel prévue courant décembre 2022. Ce qui permettrait de terminer courant janvier ce qui nous permettrait de gagner quelques mois.

Pour les variateurs l'installation est en cours.

Voilà pour le point sur les travaux d'amélioration des pompages et surtout du fonctionnement automatique du « réseau transport ». Le fonctionnement actuel étant en « mode dégradé ».

Courquetaine : Réseau d'alimentation (distribution) pour la Commune de Courquetaine (après le passage à niveau Villepatour).

Le renouvellement des deux pompes de surpression a été effectué par notre délégataire dans le cadre du programme de renouvellement suite à l'installation en 2005 d'un surpresseur enterré lors de son raccordement au réseau de distribution. Présentation à l'assemblée en photos (avant/après).

Question de J.C. Omnès, les deux surpresseurs fonctionnent en simultané ?

Réponse du président : Non pas spécialement. C'est en fonction des besoins.

Question de JC Omnès : Avec les coupures de courant qu'ils nous annoncent pour cet hiver, est-ce que ça ne va pas nous perturber ?

Réponse du président : Je te rappelle qu'un groupe électrogène avait été prévu, par le maître d'ouvrage SOGETI, dans la chambre enterrée au moment des travaux. Mais, au regard de sa position et des risques d'humidité et d'eau, le principe n'a pas été retenu car très souvent le jour on en a besoin ça ne fonctionne pas. Néanmoins, en cas de pépins et avec l'accord moral que nous avons avec notre délégataire, il y a un anneau au pied sur lequel on attachera un petit groupe électrogène. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé le 26 décembre 1999 sur d'autres sites.

Suite à la lettre du Ministère adressée aux Préfets et aux informations médiatiques qui précises qu'en cas de coupures nous serions prévenus 2-3 jours avant. Il en va de même pour la téléphonie. Dans tous les cas, à ce jour le Délégué suit ces affaires-là.

Il est vrai qu'en cas de tempête ou de gros problèmes on n'aura plus rien.

JC. Omnès mentionne que les antennes ont une autonomie de 2 à 3 heures.

Guy Usseglio-Viretta, l'autonomie est très courte, elle est (plus ou moins) d'un quart d'heure maximum.

JC Omnès : Seul problème pour Courquetaine on n'aura donc pas de sécurité incendie pendant les coupures à Courquetaine.

Guy Usseglio-Viretta : la commune peut palier à cette déficience au moins pour le centre bourg puisqu'elle a fait installer une réserve enterrée de 120 m3.

Voilà en ce qui concerne Courquetaine.

Gretz-Armainvilliers : Château d'eau distribution de Gretz :

Le renouvellement de l'échelle de la cuve du réservoir de Gretz-Armainvilliers est réalisé. Je vous présenterai des photos quand je les aurai en ma possession.

Liaison Seine Amont Marne :

Réservoir de Gretz-Armainvilliers : Pour le surpresseur gros transport de Gretz-Armainvilliers, le renouvellement du détecteur de fuite de chlore est effectué et la sécurisation de l'armoire de stockage de chlore est réalisée par le Délégué.

Pose d'un matériel plus récent et plus sensible toujours à la charge du délégataire.

Réservoir Brie Comte Robert : Installation d'une manche à air et sécurisation des échelles d'accès à la bache 5000 m3 de Brie et sécurisation du local de stockage de chlore par le délégataire.

Renouvellement de la rampe de chloration à l'intérieur du bâtiment et pose d'une porte grillagée sécurisée.

Renouvellement des trappes de la bache par des trappes double peau l'an prochain.

Travaux sectorisation LSAM : Ce point porte sur l'accord-cadre et concerne notre marché de sectorisation et d'optimisation du réseau d'eau potable alloté (2 lots). Un lot étude et un lot travaux terminé depuis juillet 2021. Les phases 3 et 4 de l'étude ont pu être engagées. A ce jour la phase 3 est terminée et nous avons récemment reçu le rapport amendé. La phase 4, qui consiste à proposer des travaux d'amélioration via un programme de travaux vient de nous être remis. Nous allons devoir faire appel à un bureau d'études et prévoir la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements sur nos travaux patrimoniaux ainsi que prévoir d'augmenter la redevance syndicale. Nous allons faire appel à la Banque des Territoires pour contracter un prêt sur 30 ans.

Point 4 - Points Antennes (Totem sur le site de Presles-en-Brie)

Château d'eau Presles-en-Brie :

Système d'échafaudage : la réception du plan, pour l'échafaudage s'est faite après. Dans notre raisonnement, juste une tour sur le côté pour effectuer les travaux. Le château d'eau ayant été refait en 1995, il risque d'y avoir des différences de couleurs, mais celui-ci étant entouré d'arbres ça devrait passer. Le camion nacelle n'est pas possible à cause des arbres autour.

Nettoyage du château d'eau ?

La Société d'échafaudage ne s'engage pas – coût entre 20 et 25 mille euros.

TOTEM :

Depuis janvier 2022 la Société Orange a créé une filiale TOTEM pour porter sa branche d'activités de construction, entretien et commercialisation de ses infrastructures de point hauts mobiles (pylônes, structures sur les toits-terrasses ou autres bâtis en France). Dans le cadre de notre contrat tri partite signé avec Suez Eau France (notre délégataire) et Orange pour la pose d'antenne relais sur le château d'eau de Presles-en-Brie, un transfert de contrat doit être effectué vers la filiale TOTEM. Contrairement à ce que la filiale pensait, ce transfert n'est pas automatique. Il est, en effet, primordial de trouver un accord sur une convention type afin d'encadrer les aspects juridiques relatifs aux questions de responsabilités civiles sur la problématique équipements actifs/passifs. De plus, pour des questions de sécurité sanitaire, la sous location est formellement interdite sur l'ensemble des sites gérés par notre Délégué - Suez Eau France. A ce jour les éléments juridiques et administratifs ont été réclamés à Totem afin d'élaborer un nouveau montage juridique en lien avec la Société Suez Eau France, Totem et notre Syndicat.

Point 5 - Point « étude de gouvernance »

L'étude stratégique pour l'extension du Syndicat et son accompagnement à la mise en œuvre du scénario retenu se décomposait en une tranche ferme qui comportait deux phases : une phase 1 avec un état des lieux et une phase 2 avec une étude des conditions de la prise de compétence. Venait ensuite la possibilité d'une tranche optionnelle pour l'accompagnement à la mise en œuvre du scénario retenu.

La tranche ferme a fait l'objet de deux rapports et s'est achevée courant décembre 2019.

La pandémie, entre autres, nous a contraint à suspendre l'exécution de ce marché.

Le Syndicat a décidé de démarrer la tranche optionnelle le 29 mars 2022. Pas mal de difficultés pour essayer de finaliser ce dossier. Une réunion est prévue avec le Département, la DDT, l'Agence de l'Eau et le Bureau d'études Lexfis (A. Lang) pour avancer et reprendre Chevry Cossigny et Férolles Attilly qu'on alimente en gros transport au bas du château d'eau de Chevry (anti bélier).

Pas d'autres questions.

Point 5 - Questions diverses

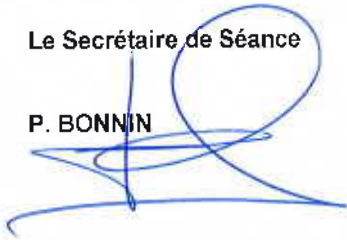
Aucune question diverse n'a été déposée et l'assemblée n'a pas de question.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les Membres de l'Assemblée présents et leurs souhaite malgré la situation morose nationale et internationale de bonnes fêtes de fin d'année.

Clôture la séance à 19h04.

Le Secrétaire de Séance

P. BONNIN



Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA



